

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 octobre 2010, la Société Tunisienne de l'Air -TUNISAIR- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration à l'assemblée sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe et le rapport général des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31-12-2009 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter les modifications comptables de 2009 qui s'élèvent à 10 500 140,720 dinars au compte résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat net 2009	54 646 077,896
+ Résultats reportés	10 500 140,720
Solde	65 146 218,616
- Réserves légales	884 994,000

- Réserves à régime spécial	53 761 083,896
Résultat distribuable	10 500 140,720
Fonds social	1 500 000,000
Résultats reportés	9 000 140,720
Solde	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Prenant acte de la fin des mandats des membres du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire renouvelle lesdits mandats pour une période de trois ans expirant à la date de tenue de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des états financiers à clôturer au 31-12-2012.

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- Mr Nabil CHETTAOUI
- Le Premier Ministère : Mr Khaled Arbi
- Le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale : Mr Mohamed Ali Mouelhi
- Le Ministère du Transport (2 sièges) : Mr Salem Miledi et Mr Hammadi Ben Khlifa
- Le Ministère des Finances : Mr Abdellatif Chaabène
- La Banque Centrale de Tunisie : Mr Mohamed Saleh Souilem
- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale : Mr Khalil Bolhouane
- La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale : Mr Saied Bilel
- L'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports : Mr Mohamed Cherif
- L'Office National Tunisien du Tourisme : Mr Habib Ammar
- La société Air France : Mr Patrick Bianquis

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles 13, 13 bis, 13 ter et 260 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire désigne les cabinets Raja Ismaïl « AMTA » et Abdelmajid Douiri « AMI » en tant que commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels de la société Tunisair ainsi que l'audit des états financiers consolidés du groupe Tunisair pour les années 2010, 2011 et 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

ACTIFS		
Exercice clos le 31 décembre		
(En milliers de Dinars Tunisiens)	2009	2008
Actifs Non Courants		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	4 285	3 796
Amortissements	-3 655	-3 165
	630	631
Immobilisations Corporelles	1 744 057	1 489 935
Amortissements	-1 076 743	-1 043 171
	667 314	446 764
Immobilisations Financières	189 103	267 343
Provisions	-14 394	-10 737
	174 709	256 606
Total des Actifs Immobilisés	842 653	704 001
Autres Actifs Non Courants	19 960	24 914
Total des Actifs Non Courants	862 613	728 915
Actifs Courants		
Stocks	4 411	2 998
Provisions	-116	-116
	4 295	2 882
Clients et Comptes Rattachés	112 441	100 227*
Provisions	-76 262	-70 501
	36 179	29 726
Autres Actifs Courants	197 266	159 951*
Placements et Autres Actifs Financiers	62 984	36 137
Liquidités et Equivalents de Liquidités	165 279	149 382
Total des Actifs Courants	466 003	378 078*
TOTAL DES ACTIFS	1 328 616	1 106 993*

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Exercice clos le 31 décembre		
(En milliers de Dinars Tunisiens)	2009	2008
Capitaux propres		
Capital Social	106 199	97 349
Réserves	471 332	423 356
Autres capitaux propres	181	237
Résultats Reportés	9 000	0
Total Capitaux Propres Après affectation	586 712	520 942
Passifs		
Passifs Non Courants		
Emprunts	328 587	225 316
Provisions	12 371	15 341
Autres Passifs Non Courants	1 765	2 780
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	342 723	243 437
Passifs Courants		
Fournisseurs et Comptes Rattachés	90 116	94 731*
Autres Passifs Courants	186 460	166 215
Autres Passifs financiers	122 605	81 668
TOTAL PASSIFS COURANTS	399 181	338 152*
Total des Passifs	741 904	581 589*
Total des Capitaux Propres & Passifs	1 328 616	1 106 993*

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En dinars	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2009 avant affectation	106 199 280	9 734 934	405 450 864	181 288	10 500 140	54 646 078	586 712 584
Sixième résolution de l'AGO du 29/10/2010	-	884 994	-	-	-	-884 994	0
Sixième résolution de l'AGO du 29/10/2010	-	-	53 761 084	-	-	-53 761 084	0
Sixième résolution de l'AGO du 29/10/2010	-	-	1 500 000	-	-1 500 000	-	0
Solde au 31/12/2009 après affectation	106 199 280	10 619 928	460 711 948	181 288	9 000 140	0	586 712 584

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2010.

Première Résolution :

L'assemblée générale extraordinaire après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la société pour leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur, approuve ledit projet tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'assemblée générale extraordinaire sur proposition du conseil d'administration décide :

- 1- l'extension de l'activité de la société en ajoutant un quatrième tiret à l'article 2 des statuts libellé comme suit :
« la formation » ;
- 2- l'augmentation du plafond des emprunts importants conclus au profit de la société à 3.000.000 Dinars au lieu de 300.000 Dinars (2ème tiret du paragraphe 2 de l'article 32)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.